



Création d'un nouveau groupe anarchiste sur Rodez

Un nouveau groupe anarchiste s'est constitué sur Rodez sous le nom d'Action Libertaire Ruthénoise. Il constitue désormais le groupe éditorial du journal Réfractaire. La création de l'ALR répond au besoin d'organiser les anarchistes de Rodez et des alentours et de donner plus visibilité à nos idées. C'est pourquoi nous avons également décidé de financer la location d'un local situé au 22 rue Bonald. Nous effectuerons des permanences le premier samedi de chaque mois de 11h à 13h. N'hésitez pas à venir discuter, lire les livres, brochures et journaux disponibles dans notre bibliothèque ou simplement boire un café après le marché.

Voici un extrait de la charte du groupe : « *L'Action Libertaire Ruthénoise s'est constituée dans l'objectif de diffuser l'idéal anarchiste à l'échelle de la commune de Rodez et de ses environs. En tant qu'anarchistes nous aspirons à l'avènement de l'Anarchie: Une société anti-autoritaire, dépourvue de toute forme d'Etat, de gouvernement et de propriété privée, organisée de manière horizontale, autogérée, égalitaire et solidaire par les individus eux-mêmes, émancipés, et sans recourir à des institutions représentatives.* »

Nous ferons ce que nous pouvons pour défaire les préjugés sur l'anarchie et démontrer que nous portons un projet de société concret et une alternative viable au système capitaliste. Nous refusons de voir la population adopter des comportements défaitistes tels que le vote pour le Front National, censé « sanctionner » les élites alors qu'il est lui-même constitué de carriéristes, d'opportunistes et de xénophobes qui n'aspirent qu'à faire leur beurre au sein du système en dirigeant la colère et la frustration des gens contre leurs semblables plutôt que contre ceux qui les exploitent réellement.

A tout cela nous opposons une solution collective, réellement démocratique et dont nous sommes tous les acteurs directs. Nous ne voulons pas de votre vote, nous n'aspérons pas à prendre le pouvoir. Nous désirons travailler ensemble à une société plus juste et en finir avec ceux qui promettent tout et n'importe quoi à condition qu'on les porte au pouvoir.

Sommaire:

- **Création d'un nouveau groupe anarchiste sur Rodez p.1**
- **Timide mobilisation contre l'état d'urgence à Rodez p.1**
- **Sur l'état d'urgence p.2**
- **L'abolition de la propriété privée... p.3**
- **Le jeu dangereux de la démagogie p.3**
- **J'ai avalé une lune de fer p.3**
- **La religion pour mieux diviser p.4**
- **Ca s'est passé près de chez vous p.4**



Timide mobilisation à Rodez contre l'état d'urgence

Ça n'a pas tardé ! Sous couvert d'état d'urgence et de menace terroriste, nos libertés fondamentales sont mises à mal: liberté d'expression, de réunion... Déjà des abus:

Perquisitions d'agriculteurs bio, assignations en résidence surveillée de militants écologistes et d'extrême-gauche, perquisitions de camarades anarchistes en Dordogne. La liste, déjà trop longue, peut être consultée sur www.laquadrature.net.

Malgré les protestations de quelques associations et de la Ligue des droits de l'homme, peu de réactions politiques ou populaires: les Français ont d'autres chats à fouetter. A peine une quarantaine de personnes se sont donné rendez-vous place d'Armes à Rodez le samedi 12 décembre pour dénoncer l'état d'urgence et ses dérives. N'est-il pas temps de réagir plus massivement ?

L'état d'urgence

Le 13 novembre au soir, juste après les attentats qui ont secoué l'Île-de-France, le Conseil des ministres décrétait l'état d'urgence. Les 19 et 20 novembre, le Parlement et le Sénat l'ont prolongé pour trois mois par le vote d'une loi. Il s'agit d'une loi (n°55385) votée en 1955 en plein milieu de la guerre d'Algérie. Elle a pour effet de donner aux autorités civiles (le Préfet dans les départements) des pouvoirs de police exceptionnels « en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ». Depuis lors, elle a été mise en application à plusieurs reprises :

Entre 1955 et 1951 sur le territoire colonisé d'Algérie ;

En 1985 durant six mois en Kanaky (Nouvelle Calédonie);

Dans certains départements métropolitains durant les émeutes des banlieues en 2005.

C'est donc la première fois que l'état d'urgence est instauré sur tout le territoire français. Durant les prochains mois, nos vies seront régies par cette législation d'exception susceptible de porter atteinte à nos libertés fondamentales. La France a d'ailleurs prévenu le Conseil de l'Europe qu'un « certain nombre de mesures [...] sont susceptibles de nécessiter une dérogation à certains droits garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme ».

Quelles peuvent donc être les conséquences directes pour nous tous au quotidien ?

Article 5 : une liberté de circulation restreinte

Le Préfet/Maire peut établir des couvre-feux, boucler complètement un quartier ou établir une liste de personnes interdites de circulation dans une zone donnée.

Ex : à Sens, dans la cité des Champs-Plaisants, la Mairesse a interdit la circulation entre 22h et 6h. Cette mesure touche uniquement ce quartier dit « sensible » de la ville, empêchant les habitantes précaires qui travaillent de nuit de se rendre à leur travail.

Article 6 : des assignations à résidence facilitées

Chaque personne jugée par l'État comme ayant un comportement pouvant être dangereux peut être coincée chez elle. Par chance (on est vraiment bien en France), il est précisé que nous ne pourrions pas être parqués dans des camps. Exemples: Un homme accusé de terrorisme pour avoir fait son jogging le soir « en tenue paramilitaire de type kamis pakistanais ». 24 militants écolos durant la COP21 (du 29 novembre au 13 décembre) pour avoir appelé à manifester malgré les interdictions.

Article 8 : libertés publiques et politiques réduites

Les autorités ont toute latitude pour fermer de manière arbitraire les salles de spectacle, cinémas, bars, lieux de

réunions et locaux associatifs comme mesures « adaptées à la gravité de la violence ». Exemples: La préfecture du Nord a interdit la vente d'alcool à emporter entre 20h et 8h. La préfecture d'ÎledeFrance a interdit l'achat et le transport d'alcool à brûler, de white spirit et d'acétone durant la COP 21, et a retiré de la vente les bonbonnes de gaz.

Article 9 :

Les propriétaires d'armes peuvent être obligés de les remettre aux autorités. Attention aux chasseurs du dimanche et aux détenteurs de couteaux suisses et cutters !

Article 11 : censure et perquisitions à volonté

La presse peut être interdite, et les individus perquisitionnés à tout heure selon le bon vouloir de la police. La loi du 20 novembre dernier y ajoute la libre copie de toutes données informatiques et le blocage de tout site internet considéré comme « suspect ». Exemples: Perquisition de maraîchers bio en Dordogne parce que la cultivatrice est membre de la CNT et a fait partie des premières occupantes de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Perquisition d'un restaurant, le Pepper Grill, à Saint-Ouen-l'Aumône parce que le gérant a aménagé une salle pour permettre à ses employés de prier. Le 20 novembre à Nice, une fillette de six ans a été hospitalisée pour « plaies multiples » parce que des policiers ont enfoncé la mauvaise porte à 5h du matin.

Article 13 : on n'a pas le droit de se plaindre

« Les infractions aux dispositions des articles 5, 6, 8, 9 et 11 (2°) seront punies d'un emprisonnement de huit jours à deux mois et d'une amende de 11 euros à 3 750 euros ou de l'une de ces deux peines seulement. L'exécution d'office, par l'autorité administrative, des mesures prescrites peut être assurée nonobstant l'existence de ces dispositions pénales ». Les peines de prisons peuvent pleuvoir. Enfin peines... on n'est pas sûr qu'il y ait réellement un jugement... Visiblement il s'agit de peines sortant de tout contexte pénal.

Depuis quelques jours, les témoignages pleuvent, évoquant des interventions racistes envers des musulmans et des quartiers soidisant « sensibles », et des interventions antimilitants autour de la COP 21. Tout comme le Patriot Act (adopté aux Etats-Unis après le 11 septembre 2011), l'état d'urgence ne vise ne vise pas uniquement les terroristes, mais peut impacter chacune d'entre nous.

Abolir la propriété privée, ce que c'est et ce que ce n'est pas

Le projet communiste anarchiste entend abolir la propriété privée. Cette idée a tendance à faire peur car on ignore généralement par quoi elle serait remplacée. Pour illustrer cette idée nous prendrons le cas particulier du logement pour répondre à une remarque que nous entendons souvent : « Mais s'il n'y a plus de propriété privée, on aura plus de chez soi ? »

D'abord la propriété privée qu'est-ce que c'est ? C'est le droit d'user, d'abuser, de disposer d'une chose de manière exclusive dans les limites fixées par la loi. Concrètement, si on est propriétaire d'un logement on peut en interdire l'accès à toute personne qu'on n'aurait pas invité, sauf exceptions faites par la loi (perquisition de la police, etc). On peut également mettre ce logement en location, permettre à des individus d'y loger en échange d'un loyer sous certaines contraintes et en restant toujours le propriétaire des lieux.

Les communistes anarchistes souhaitent que les ressources (logement, nourriture, etc) soient réparties en fonction des besoins de chacun. « **De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins** »*. Il apparaît évident qu'avoir un toit au-dessus de la tête et un minimum d'intimité, un espace vital, sont nécessaires à notre épanouissement. En anarchie nous aurons donc un « chez nous », un endroit qui nous sera réservé et dont nous serons les seuls à pouvoir jouir tant que ce besoin existe. Cependant, si ce besoin venait à disparaître, la jouissance exclusive du logement s'arrêterait aussitôt. Si on décide de partir et que le logement reste inhabité, il ne nous serait plus réservé car nous n'en aurions plus besoin. Il sera de nouveau mis à disposition de la communauté. Il n'est alors plus question de propriété privée mais bien de répondre aux besoins réels des individus.

D'autres formes de vie en collectivité peuvent aussi être inventées par ceux qui préfèrent vivre en groupes plus larges ou au contraire plus isolés afin de satisfaire toutes les sensibilités. Tout est possible dans la limite des ressources disponible et du respect de son prochain.

* La formule est utilisée la première fois par Louis Blanc dans *Organisation du travail* en 1839.

Le jeu dangereux de la démagogie

Bien sur, nous sommes tombés sous le coup de l'émotion des attentats du 13 novembre. Bien sur, nous avons été frappés par la colère et le sentiment d'absurdité et d'incompréhension. Une fois l'onde de choc passée, nous avons attendus des analyses, de vraies questions et de

vraies réponses. Surfer sur l'émotion collective a été la seule réaction du gouvernement. Monsieur Hollande, accablé par l'image d'un président mou et laxiste, s'est refait une seconde jeunesse politique en prenant des airs de De Gaulle : déclaration de guerre, intensification des frappes en Syrie, Etat policier, appel à l'unité nationale. La démagogie bat son plein. Le gouvernement n'hésite pas même à faire appel aux sentiments nationalistes les plus primaires autour du drapeau tricolore ou à proposer des camps d'internement pour les fiches S tout en sachant à juste titre que le conseil d'Etat s'y opposerait. Bref, tous les moyens sont bons pour faire consensus dans l'émotion, quitte à reprendre les idées du FN et couper l'herbe sous les pieds des partis d'opposition qui n'ont plus rien à proposer et tout cela sans la moindre contestation du corps social. Exploiter l'émotion de tous et puiser dans le kit de campagne du FN, voilà ce qui reste à ce gouvernement, incapable de régler les urgences sociales et économiques qui assaillent la société. Cette instrumentalisation des idées du FN à des fins électoralistes est un jeu dangereux : à jouer avec le feu on se brûle et en ces temps de démagogie omniprésente, la FNisation finit par gagner le peu d'électeurs qui croient encore en la démocratie représentative... Alors pourquoi s'étonner des résultats du premier tour des élections régionales quand ils sont le résultat logique de tous les efforts démagogues de nos gouvernants ?

J'ai avalé une lune de fer

J'ai avalé une lune de fer

Qu'ils appellent une vis

J'ai avalé ces rejets industriels, ces papiers à remplir pour le chômage

Les jeunes courbés sur les machines meurent prématurément

J'ai avalé la précipitation et la dèche

Avalé les passages piétons aériens,

Avalé la vie couverte de rouille

Je ne peux plus avaler

Tout ce que j'ai avalé s'est mis à jaillir de ma gorge comme un torrent

Et déferle sur la terre de mes ancêtres

En un poème infâme.

Xu Lizhi, l'auteur du poème, était un ouvrier chinois qui travaillait depuis 2010 sur les chaînes de production de Foxconn. Il s'est suicidé le 30 septembre 2014 à Shenzhen.

La religion pour mieux diviser

En ces temps troublés, voici une petite leçon d'un passé encore proche :

Au Bahrein, vivent sunnites et chiites sous la monarchie de la famille du Sheikh Hamad bin Isa Al Khalifa, pétrodictateur parmi d'autres au Moyen Orient. La majorité est sunnite et le roi chiite.

Depuis le début de l'année 2011, le pays a connu des manifestations soutenues et répétées inspirées par les mouvements du Printemps arabe, principalement menées par la population de confession chiite, et très vite par toutes les couches de la population : chiites, sunnites, riches, pauvres, hommes, femmes, adolescents. Tous ont le désir de voir la société évoluer vers plus de justice et d'égalité. Cette vague de contestation sociale se donne rendez vous sur la place de la Perle à Manama, capitale du Bahrein. Le gouvernement décide tout d'abord de recourir à la violence en usant de la torture, des assassinats et des arrestations arbitraires à l'encontre des manifestants. Bientôt, l'Arabie Saoudite, pétrodictature amie bien que salafiste, envoie son armée en soutien au pouvoir en place. La place de la Perle est rasée et les manifestants accusés d'être des chiites manipulés par l'Iran, grande puissance chiite rivale de l'Arabie Saoudite, elle-même soutenue et équipée par les Etats Unis. Voilà comment on transforme une révolte sociale et politique contre un gouvernement corrompu et autoritaire en conflit religieux. Voilà comment les luttes sociales sont usurpées par les religions. Tantot les sunnites tantot les chiites sont favorisés et soutenus par les gouvernements et les puissances mondiales qui rivalisent à travers eux pour le pétrole ou le marché de l'armement. Ces jeux sont dangereux, ils favorisent les extrémismes terroristes : les américains ont payé par les attentats du 11 septembre la politique de Bush qui avait armé, entraîné et financé Al Quaida en Afganistan. Les français ont payé celle des gouvernements passés et leurs revirements multiples en faveur des uns et des autres, au gré de leurs intérêts économiques ou stratégiques.

Ceux qui meurent sous les bombes en Syrie et en Irak, sous les attentats à Paris, à Saint Denis, à New York ou à Bagdad, ce sont bien les hommes de la rue, des anonymes sacrifiés au nom de politiques ou d'alliances auxquels ils n'ont aucune part. Les peuples paient le prix lourd de ces luttes religieuses savamment attisées par les gouvernements, de ces alliances stratégiques souvent économiques mais dramatiques et inconsidérées. Comme le Bahrein en est l'exemple, ces

conflits aliènent et dépossèdent les peuples de leurs vrais combats que sont la lutte pour la liberté et le bonheur auxquels tous ont droit. Les irakiens et les syriens vivent dans l'horreur de la guerre et des fanatismes. Les américains ont vu leurs droits restreints par la loi, et ici, en France, à notre tour, l'état d'urgence nous prive de nos libertés fondamentales de réunion de manifestation et d'expression. Les extrémistes ici ou là-bas s'épanouissent dans la haine et la division, c'est le terreau favori de l'extrême droite comme de Daesh : bref de tous les fascismes politiques comme religieux. En décrétant l'état d'urgence et la guerre, la France s'engage un peu plus dans cette spirale infernale, preuve que les représentant élus dans nos démocraties libérales, loin de représenter et de préserver les peuples, les précipitent parfois dans les griffes de monstres redoutables...

Ça s'est passé près de chez vous

Vous connaissez probablement l'histoire de la Commune de Paris. Le 18 mars 1871 la population parisienne prend les armes contre le gouvernement versaillais et instaure une république qui adopte des pratiques proches de l'autogestion et de la démocratie directe. Mais cet élan révolutionnaire ne se limite pas à Paris et très vite d'autres villes s'embrasent comme Marseille, Lyon, Saint-Étienne, Toulouse, Le Creusot, Limoges et Narbonne. A Narbonne justement, on apprend que Paris se soulève. Le 24 mars, le commandant de la Garde nationale est finalement autorisé à distribuer une certaine quantité de fusils à ses hommes. La distribution dégénère. Toute la garde nationale se présente, ainsi que d'autres citoyens. Le peuple en armes, sur la place de l'Hôtel de ville, scande : « La Commune ! La Commune ! » L'Hôtel de ville est envahi. C'est Émile Digeon, républicain « intransigeant » du Club de la Révolution, qui monte au balcon de l'Hôtel de ville et proclame la « constitution de la Commune centrale de l'arrondissement de Narbonne, avec union à celle de Paris ». Il en sera le « chef provisoire ». Mais la Commune narbonnaise est défaite le lendemain par le gouvernement de Thiers. Le procès des 44 civils interpellés se fera en novembre 1871 à... Rodez. Ce procès marquera très fortement Émile Pouget, anarchiste et syndicaliste originaire de Pont-de-Salars alors âgé de 11 ans. Après cette expérience, Digeon deviendra anarchiste, ce dont se félicite Louise Michel: « *Brave Digeon ! Il avait vu tant de choses qu'au retour de Calédonie nous l'avons retrouvé anarchiste, de révolutionnaire autoritaire qu'il avait été, sa grande intégrité lui montrant le pouvoir comme la source de tous les crimes entassés contre les peuples.* »